

Actes du Congrès  
**COLLÈGES CÉLÉBRATIONS 92**  
Conference Proceedings



MONTRÉAL MAY 24 25 26 27 MAI 1992

**Partenariat tripartite dans le développement  
local et la formation**

par

Robert DUGAS,  
ingénieur et chef de département  
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick  
(Nouveau-Brunswick)

*Atelier 2D41*

*Collèges  
créateurs d'avenir*

*Colleges  
creators of the future*



Association des collèges  
communautaires du Canada



Association québécoise de  
pédagogie collégiale

## PARTENARIAT TRIPARTITE DANS LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LA FORMATION

Robert Dugas,  
ingénieur et chef de département  
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, Bathurst  
(Nouveau-Brunswick)

### Péninsule Acadienne

Où se situe donc la Péninsule Acadienne? Eh bien premièrement elle est logée dans la province du Nouveau-Brunswick plus spécifiquement au nord-est. Si on jette un regard sur la carte de l'Europe, la province du Nouveau-Brunswick ressemble étrangement à la France, mais renversé de l'est à l'ouest. La Bretagne beigne dans la Manche à l'ouest comme la Péninsule Acadienne pointe vers le Golfe Saint-Laurent à l'est. Elle est située sur la rive sud de la Baie des Chaleurs, faisant face à la Gaspésie. Assez pour le voyage et arrêtons-nous dans cette Péninsule Acadienne. C'est là que se situe l'action de cet atelier.

### Bref historique

La Péninsule Acadienne est principalement peuplée de francophones-acadiens déportés de Grand-Pré et Port-Royal en 1755. Survivants du Grand Dérangement, ils se sont réfugiés sur les bords de la Baie des Chaleurs, loin de la flotte anglaise. Après plusieurs décennies d'instabilité ils ont retrouvé le calme et ont pu commencer à se développer en petites communautés le long de la côte à partir de la pêche, la forêt, l'agriculture et la chasse.

La pêche était de loin la principale activité économique dans la péninsule à l'époque. Même si la pêche ne rapportait pas toujours des valeurs pécuniaires, on réussissait tout de même à "trucker" son poisson pour des biens et services de première nécessité.

### Pêche

De nos jours, la pêche occupe encore une très grande place dans la vie de tous les jours des citoyens de la péninsule. Les équipements de pêche utilisés sont à la fine pointe de la technologie et sont également très dispendieux. Le moindre petit déplacement occasionne des dépenses considérables. Pour que la pêche fasse ses frais, il faut qu'à chaque sortie en mer l'on puisse retirer des eaux une assez grande quantité de poissons. Plus souvent qu'autrement, la chose n'est pas possible; la biomasse dans le Golfe Saint-Laurent est à son niveau le plus bas, et les prises sont contingentées par Pêches et Océans Canada. Il en résulte que les pêcheurs et les travailleurs d'usines de transformation ne travaillent que quelques semaines par année. A chaque année le même scénario se répète et il en résulte une situation de dépendance sur le programme de l'assurance-chômage ainsi que de grossir le rang des assistés sociaux. On en est venu à dénommer ce cercle vicieux de 10 semaines de travail et 42 semaines de prestation de "programme 10/42". Mais les prestataires n'ont certes pas la mine des gagnants de la

loterie 6/49.

### Diversification

Vers la fin des années 80, lorsque les difficultés ont commencées à surgir dans les pêches, les gouvernements ont commencé à prêcher la diversification de l'économie et, par ricochet, de l'emploi. Le gouvernement fédéral avait alors, et encore aujourd'hui, la "Stratégie canadienne d'emploi" avec le programme "Développement de l'emploi". C'était une source de financement fiable et l'occasion rêvée d'entraîner la main-d'oeuvre dans d'autres métiers que la pêche. Le domaine de la construction était tout désigné pour appliquer ce programme. Les métiers tel que la charpenterie et le briquetage nous semblaient les plus aptes à réussir dans de telles conditions. L'apprentissage pourrait se faire sur des projets de construction.

### Développement de l'emploi

Le collège ne peut pas initier de lui-même ce programme, il faut qu'un promoteur en fasse la demande au Centre d'emploi local. La demande est normalement faite pour aider au financement de la construction d'un édifice ou d'un projet quelconque. Lorsque le CEIC décide de financer un projet sous le programme Développement de l'emploi, il exige qu'il y ait d'incorporé une composante de formation, donc le promoteur ou le parrain fait la demande de formation au CEIC, qui à son tour, remet la demande au Collège. Dans la région, celui-ci est le seul à posséder l'expertise nécessaire pour livrer un cours tel que la charpenterie.

Le programme de charpenterie pré-emploi est d'une durée de 43 semaines. Il a un contenu certifié par un comité avoisor provincial et fait partie du réseau national ou interprovincial de formation dans le secteur des métiers.

### "Habitat des Pionniers"

Dans le cadre du 50e anniversaire de la fondation du mouvement coopératif sur l'Île Lamèque et après avoir passé en revue les succès et les déboires de ces organisations coopératives, soit, La Caisse Populaire de Lamèque Ltée, L'Association Coopérative des Pêcheurs de l'Île Ltée et La Société Coopérative de Lamèque Ltée, leurs conseils d'administration respectifs ont convenu que ces organisations avaient évolué avantageusement dans les domaines économiques et financiers pour améliorer le sort d'une multitude de leurs membres. Cependant, ils ont aussi constaté qu'un peu moins d'effort avait été déployé dans le domaine social. C'est pourquoi les coopératives recherchèrent un moyen de s'impliquer davantage au point de vue social auprès de leurs membres, spécialement les pionniers et les fondateurs qui n'avaient compté ni leur peine ni leur labeur pour mettre sur pied ces organisations coopératives qui font aujourd'hui notre fierté.

L'idée de construire des logements à prix modique pour les personnes âgées semblait une excellente solution. Le 7 mai 1987, un groupe, formé de représentants des trois coopératives mentionnées précédemment, se réunissait dans le but d'étudier la possibilité d'acheter un terrain situé au centre-ville de Lamèque. Ce terrain servirait donc à construire ces logements à prix modique. Cependant, une étude de faisabilité devait démontrer que les coûts de construction élevés rendaient les loyers inabordable pour la majorité de ses membres, d'où l'obligation de réviser le concept et de se tourner vers les gouvernements.

Afin de continuer le projet, une société à but non lucratif fut formée sous le nom de "Habitat des Pionniers Inc." en hommage aux valeureux pionniers du mouvement coopératif. Un comité permanent fut alors nommé et formé de neuf membres du mouvement coopératif. Les premières démarches furent entreprises auprès de la Société d'Habitation du Nouveau-Brunswick dans le but d'obtenir des logements subventionnés et administrés par cette société. Finalement on ne pourra y donner suite étant donné la situation dans la région pour ce genre de loyers.

Nullement découragé par ce premier échec auprès de la Société d'Habitation du Nouveau-Brunswick et le Ministère de l'Habitation, le comité fait appel à des experts dans le domaine du logement auprès de Coop Atlantique. On songe alors à une coopérative d'habitation qui pourrait être financée par la Société Canadienne d'Hypothèque et de Logement. Cependant, l'annonce du budget fédéral de juin 1989 révèle qu'il n'y aura que 20 unités construites au Nouveau-Brunswick. A ce moment-là, quatre projets sont en marche dans la province et celui d'Habitat des Pionniers est classé au dernier rang. Nouvel échec!

Loin de s'avouer vaincu, le comité multiplie les rencontres avec la député-ministre de la circonscription. Celle-ci établit les contacts nécessaires avec Emploi et Immigration Canada local. Une agente de programme d'Emploi et Immigration Canada communique avec la Ville de Lamèque. Elle leur fait prendre connaissance de l'existence de la Stratégie Canadienne de l'Emploi et du programme de "Développement de l'Emploi ainsi que l'implication possible du Collège communautaire. La Ville de Lamèque prête son assistance à Habitat des Pionniers pour préparer la demande. C'était alors un troisième essai et le gros lot : le coup du maître sans doute!

Des rencontres débutèrent donc avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick à Bathurst et Emploi et immigration Canada pour comprendre les différentes caractéristiques du programme.

### **Le programme de Charpenterie**

Ce projet, échelonné sur 52 semaines, consiste en la construction de 10 unités de logement. Il s'agit en fait d'un projet de formation dans lequel le Collège communautaire déménage en région afin d'offrir un cours de charpenterie.

Pendant quarante-trois (43) semaines, il y aura théorie et pratique. Les neuf dernières semaines, le programme de charpenterie étant terminé, seront consacrées à la pratique seulement. Alors, les étudiants au lieu de faire leur pratique en atelier la feront directement sur le chantier constituant par le fait même la main-d'oeuvre pour la construction. Il est donc important de souligner que nous faisons d'une pierre deux coups : aider 15 personnes sans emploi à obtenir une carte de compétence tout en construisant un édifice à logements.

La formation dispensée est en fait un programme de charpenterie pré-emploi d'une durée de 10 mois, c'est-à-dire le même programme donné à l'intérieur des murs des Collèges communautaires du Nouveau-Brunswick, autant francophones qu'anglophones. Cette formation fait partie d'un programme qui a une reconnaissance nationale de certification de la formation professionnelle apprentissable. Après avoir complété avec succès tous les 72 modules prescrits au métier de charpentier, l'apprenant aura à écrire l'examen provincial. Une note d'au moins 65% lui vaut un certificat de compagnon et de 70% et plus une licence interprovinciale. Ceci ne peut être atteint qu'après 7 200 heures de pratique du métier et approuvé par un surveillant-charpentier détenant une licence de compagnon.

### **Charpenterie pré-emploi**

Le nom est assez explicite. Ce programme de formation prépare l'étudiant, par des connaissances et habiletés de base en charpenterie, à accéder au marché du travail. Comme mentionné précédemment, il est d'une durée de 43 semaines, ce qui ressemble sensiblement à la durée de l'année scolaire ou collégiale. Les cours sont dispensés sous le mode d'enseignement modulaire, c'est-à-dire l'étudiant étudie la matière à l'aide de modules descriptifs où chaque habileté particulière y est très bien décrite et, à certaines occasions, il peut y avoir de prescrit un ou des manuels de référence afin de compléter l'information et même, à l'occasion, l'intervention de l'instructeur sous forme de présentation magistrale en classe ou démonstration pratique en atelier. Le programme comprend 27 modules obligatoires déterminés par un comité avisoir provincial formé de représentants de l'industrie de la construction. Les modules, faisant partie de la charte des habiletés d'un charpentier qui ne sont pas retenus pour le pré-emploi, seront vus et maîtrisés subséquentement en apprentissage. Voici la liste et les titres des modules de charpenterie pré-emploi:

#### *Habiletés Fondamentales:*

- HF-1 Utiliser et entretenir les outils à main.
- HF-2 Utiliser et entretenir les outils mécaniques portatifs.
- HF-3 Utiliser et entretenir les outils mécaniques fixes.
- HF-6 Lecture des plans.
- HF-9 Appliquer les mathématiques relatives aux métiers.
- HF-10 Mettre en pratique les habiletés en communication.

**Préparation du terrain et divers travaux de fondation:**

- A-2 Déterminer l'emplacement du bâtiment et installer les lignes et les planches de repère.

**La construction des coffrages à béton et le contrôle du béton:**

- B-1 Construire et installer les coffrages pour semelles.

**La charpente de plancher et de mur:**

- C-1 Poser les lisses d'assise.  
 C-2 Construire et installer les poutres.  
 C-3 Installer les poteaux.  
 C-4 Préparer et installer la charpente de plancher.  
 C-5 Assembler la charpente des murs extérieurs.  
 C-6 Installer le revêtement des murs.  
 C-7 Faire la charpente des cloisons porteuses et non-porteuses.  
 C-10 Construire des échafauds ordinaires.

**La charpenterie du toit et du plafond:**

- D-1 Construire et installer les fermes.  
 D-2 Faire la charpente et ériger des toits à pignons et des toits en appentis.

**Le fini extérieur:**

- E-1 Construire des corniches.  
 E-2 Installer les couvertures de type commun.  
 E-4 Installer les cadres extérieurs.  
 E-6 Installer les bardages en bois.

**Le fini intérieur:**

- F-1 Installer l'isolant.  
 F-2 Installer les triangles du plafond et les fourrures et assembler une retombée de plafond.  
 F-10 Installer des portes ordinaires ou standard.  
 F-12 Installer les montants et les boiserries intérieures.

**Le mobilier, les escaliers et le mobilier divers:**

- G-4 Construire les escaliers de sous-sol et les marches extérieures.

Afin de rationaliser les montants versés par les différents gouvernements et agences, il n'y a qu'un instructeur d'embauché. Ceci n'affecte en rien la qualité de l'enseignement. Le seul inconvénient, qui n'en est pas vraiment un, c'est qu'il nous faut réajuster le mode de livraison du programme. Le système modulaire est aussi individualisé, c'est-à-dire que l'étudiant devrait pouvoir avancer à son propre rythme. Mais avec une seule ressource, les étudiants doivent se suivre d'assez près dans leurs modules. Afin de seconder l'instructeur dans ses tâches, le Centre d'emploi permet au promoteur l'embauche

d'un contremaître-charpentier. Celui-ci est normalement responsable de l'administration de chantier pour le compte du promoteur ainsi que de seconder l'instructeur sur la surveillance et l'appréciation des travaux sur la construction par les étudiants. L'instructeur peut alors choisir, lorsque nécessaire, de demeurer en classe avec un groupe d'étudiants qui en ont le plus besoin et laisser les autres sous la direction du contremaître en atelier ou sur le chantier.

L'étudiant a terminé un module lorsqu'il a réussi l'examen théorique et complété adéquatement le ou les projets pratiques qui y sont rattachés. Les cours débutent avec les "Habilités fondamentales" afin de donner une dextérité suffisante aux étudiants pour pouvoir travailler en utilisant les matériaux achetés par le client. Les projets rattachés aux habiletés fondamentales sont faits en atelier sur des matériaux achetés par le Collège. Encore faut-il mentionner que pour ces programmes de charpenterie en région, le collège doit faire la location d'espaces pouvant loger la classe, l'atelier, le bureau, la remise, etc. Le collège, pour ainsi dire, déménage en région. On y transporte tout le matériel pédagogique nécessaire, les équipements de l'atelier, les boîtes à outils des étudiants et de l'instructeur ainsi que l'ameublement de la salle de classe.

**Briquetage**

Comme si c'était pour tenter la chance un peu plus, une entente fut conclue avec le village de Paquetville (vous savez Edith Butler) pour la pose de la brique sur l'édifice de l'Habitat des Pionniers. En effet, au début décembre 1990, le village de Paquetville démarrait un programme de briquetage sous le programme "Développement de l'Emploi" et dispensé par le Collège communautaire. Le village n'a pas trop hésité lorsque Habitat des Pionniers leur en a fait la demande parce que les projets de briquetage n'étaient pas très nombreux. Paquetville étant à 50 kilomètres de Lamèque, Habitat des Pionniers s'engagea à payer les frais de transport des étudiants en provenance de Paquetville. Ces derniers ont également défrayé les salaires des apprentis-briqueteurs.

**Certification**

A l'issue de la période de 43 semaines de formation, pour ceux et celles qui auront terminé les 27 modules prescrits, ils et elles se verront remettre un certificat de charpenterie pré-emploi. Sur le projet d'Habitat des Pionniers, 14 des 15 étudiants du départ ont reçu cette certification, soit une femme et 13 hommes. Lorsqu'ils trouveront un emploi dans le domaine de la charpenterie, ils pourront alors s'inscrire au programme d'apprentissage. Aussitôt qu'ils auront accompli 1 800 heures de pratique, l'apprenti aura droit à un bloc d'apprentissage de 6 semaines au Collège communautaire. Dans une situation normale, il ou elle pourrait, à l'issue de 3 blocs, avoir complété la balance des 72 modules prescrits au programme, obtenir son certificat de compagnon et peut-être même sa licence interprovinciale.

## Partenariat

Vous devez sûrement penser que j'avais oublié mon histoire de partenariat. Eh! bien non, je ne l'avais pas oublié. Tout au long de la conférence vous avez été mis en présence des différents partis et acteurs dans ce magnifique projet.

Etant donné que la conférence s'intitule: **Partenariat tripartite dans le développement local et la formation**, essayons de définir les trois partis principaux. Ceux-ci ne sont pas seulement des partis, mais surtout des partenaires sous le sens actif du terme. Il y avait tellement d'acteurs dans cette aventure que je vais essayer de les mentionner tous, et là encore le danger d'en oublier est toujours présent. Pour ce qui est des trois acteurs principaux, impossible de faire d'erreur:

1. -Habitat des Pionniers, consortium d'organismes local
- 2.-Les gouvernements fédéral et provincial
3. -Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, campus de Bathurst.

Et maintenant essayons de décrire chacun d'eux un peu plus en détail.

1. - "Habitat des Pionniers Inc.", c'est une société à but non-lucratif composée de sociétés de trois organisations coopératives de Lamèque, soit La Caisse Populaire de Lamèque Ltée, L'Association Coopérative des Pêcheurs de l'Île Ltée et la Société Coopérative de Lamèque Ltée.
- 2.- Le gouvernement fédéral par son Centre d'Emploi et Immigration local, le gouvernement provincial avec le Ministère de l'Habitation, le Ministère de l'Aide au Revenu et la Société d'Habitation du Nouveau-Brunswick.
- 3.- Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, campus de Bathurst. Même si celui-ci est un organisme du gouvernement provincial, il avait une responsabilité bien particulière soit organiser et dispenser le programme de charpenterie ainsi que diriger les travaux.

En ayant comme maître-d'oeuvre les sociétés coopératives de Lamèque, le germe du partenariat tombait dans une terre fertile, propice à la réussite du projet. Qui va démontrer à un coopérateur ce qu'est la coopération? C'est sa raison d'être! Habitat des Pionniers avait à embaucher du personnel d'administration en plus du comité permanent de bénévoles. L'administration était composée d'un coordonnateur, d'une secrétaire et d'un contremaître-charpentier. Les étudiants sont tout d'abord des employés embauchés par Habitat des Pionniers et auxquels le Collège devait dispenser un programme de charpenterie, tout en construisant un édifice à logement. Ceux-ci recevaient un salaire, légèrement supérieur au salaire minimum provincial, qui pouvait compenser pour les prestations perdues d'assistance sociale pour certains, et d'assurance chômage pour d'autres. Cet argent provenait du programme fédéral "Développement de l'emploi".

## Autres projets dans la Péninsule Acadienne

Quelques autres projets furent réalisés dans d'autres localités de la Péninsule à travers le programme "Développement de l'emploi". Mentionnons entre autres le Centre Sportif de Pont-Lafrance en collaboration avec le Comité Récréatif de Pont-Lafrance; le Centre Récréatif du Club du Bel-Age de Caraquet, avec le Club du Bel-Age; l'église catholique de Pont-Landry, avec la paroisse Saint Martyrs Canadiens de Pont-Landry, et en marche présentement, la construction de deux duplexes, un à Pigeon Hill et l'autre à Coteau Road sur l'île de Lamèque avec le Comité de Partenaires Locaux de Pigeon Hill/Coteau Road. Également en marche sous le même programme et en collaboration avec le Ministère des Affaires Indiennes et du Nord, nous formons quatre autochtones en charpenterie sur la réserve de la bande indienne Pabineau dans la construction de nouvelles maisons pour accueillir les nombreuses femmes indiennes qui reviennent sur la réserve suite à la nouvelle réglementation permettant à celles qui sont mariées avec des blancs de réintégrer la réserve. Dans tous ces autres projets, tous aussi intéressants les uns que les autres, un minimum de trois intervenants, soit le parrain du projet et qui est aussi l'initiateur, le gouvernement fédéral avec son programme "Stratégie Canadienne de l'Emploi" et le Collège communautaire avec le programme de formation pré-emploi. C'est l'éternel triangle et la boucle est fermée! Facile de s'en rappeler parce que le même "pattern" se retrouve pratiquement dans tous ces projets. C'est ce qu'on pourrait appeler un "PARTENARIAT TRIPARTITE". De par la demande pour le programme, c'est sûrement une formule qui fonctionne bien.

## Les résultats

Il faut pratiquement s'en tenir ici au projet de "Habitat des Pionniers" car si on devait élaborer sur chacun d'eux, on serait ici pour longtemps. C'est une histoire d'amour pour chacun. Dans la localité qui accueille un tel projet il se crée une solidarité et un sens d'appartenance. Les gens peuvent s'identifier aux hommes et aux femmes qui s'inscrivent au programme et du travail qu'ils font. Ces gens, qui étaient plus ou moins au crochet de la société, ont maintenant l'opportunité de devenir des citoyens à part entière, ainsi que la fierté de leurs concitoyens et de leur famille. Ils ont maintenant un outil précieux pour faire face à la vie.

Il ne faut pas négliger l'impact économique dans une petite communauté que peut avoir un tel projet. Par exemple à Lamèque, dans la mesure du possible les achats durant la construction, ainsi que les sous-traitants choisis provenaient de la région immédiate. Près d'un demi-million de dollars furent laissés dans la région. N'oublions surtout pas les personnes pour lesquelles ces appartements furent construits: les gens du troisième âge, les pionniers du mouvement coopératif à Lamèque qui pourront bénéficier d'un logement confortable et abordable pour de nombreuses années.